



## PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

## Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE:** Hauts-de-France

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département de la Somme

SERVICE GESTIONNAIRE: Département de la Somme - MEPE - Pôle FSE

**CODE ET INTITULE :** HDFROI1734 Hauts-de-France\_Département Somme\_Accompagnement individualisé vers l'emploi 2026-2027

PROGRAMME: Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

## **DISPOSITIFS:**

1.h.76 Accompagnement individualisé vers l'emploi

## CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, et en particulier :

- les structures porteuses d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi,
- les structures associatives portant des actions conformes aux attendus du dispositif.

Un appel à projet interne réservé au Département sera lancé ultérieurement.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU: 1 000 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS: 04/11/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES: 05/01/2026

**DESCRIPTION ET CONTEXTE:** 







La loi 2008-1249 du 1er décembre 2008 portant sur la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion fixe le cadre juridique général relatif au RSA. Le décret du 15 avril 2009 en précise l'opérationnalité. Le Département, en sa qualité de chef de file des politiques d'insertion, a en charge l'organisation et la coordination du dispositif RSA sur son territoire dans sa globalité.

Elle stipule également que tout allocataire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique. Ce référent est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions qu'il coordonne. Il assure la continuité du parcours d'insertion de la personne accompagnée et la cohérence des actions qui lui sont proposées.

Le département de la Somme se caractérise par des indicateurs socioéconomiques dégradés. En moyenne au 1er trimestre 2025, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 48 460. Parmi eux, 27 810 sont sans emploi (catégorie A) et 20 650 exercent une activité réduite (catégories B, C). Au 1er mai 2025, le département compte 16 662 allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs dont environ 20% accompagnés par le Département, 25% par des partenaires associatifs et 55% par France Travail.

Dans le cadre du Programme départemental d'insertion 2022-2025, puis du Schéma des solidarités 2023-2028, le Département a ainsi fait de l'accès et du retour à l'emploi de l'ensemble des samariens, et plus particulièrement des allocataires du RSA, une priorité, au travers notamment la volonté de :

- Renforcer, diversifier, renouveler les modalités d'intervention;
- Agir sur l'ensemble des freins entravant la reprise d'emploi ;
- Renforcer les liens avec les entreprises.

Cela se traduit par un soutien financier de 129M€ à l'insertion, le retour à l'emploi et le logement au budget primitif 2025.

A ce titre, le Département priorise les actions d'insertion ayant pour objectif l'accès, le retour ou le maintien dans l'emploi durable du public éloigné de l'emploi, qu'elles agissent sur le plan social ou professionnel, en mobilisant également les aides du Fonds Social Européen plus (FSE+) dont l'Etat lui a délégué la gestion dans le cadre du programme national FSE+ « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences ».

Le Département octroie des crédits du FSE+ après appel à projets, instruction et sélection des dossiers de demande de subvention.

Le présent appel à projets s'inscrit exclusivement sur la priorité 1 du Programme National FSE+ et plus précisément dans l'Objectif spécifique H : « favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ».

THÈME: Insertion - Accompagnement vers l'emploi - Accès à l'emploi

